



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 MAI 2018**

Le **jeudi 17 mai 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 mai 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Franck LEBRET, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Amandine TAVARES GOMES, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Martine LANGLOIS à François CRAMILLY, François LANGLOIS à Sébastien PETIT, Catherine LEROUX à Daniel ROUSSEL, Robin DAVID à William GUILLARD, Tony LACROIX à Patrick CALLAIS, Patricia LEFEBVRE à Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA à Jean Marie ALINE

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur PETIT est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION EMY, SON COMBAT POUR UNE VIE - CM/18/059

L'association « Emy, son combat pour une vie » a pour objectif de venir en aide à Emy, un bébé âgé de 16 mois atteint de la maladie de Sandhoff (maladie neurodégénérative mentale et motrice et incurable) et domicilié sur la commune.

L'association « Emy, son combat pour une vie » sollicite la collectivité pour l'octroi d'une subvention afin de participer au financement de matériel et/ou de frais médicaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 150,00 € à l'association « Emy, son combat pour une vie ».

Cette subvention exceptionnelle sera imputée au budget 2018 de la Vie Associative sur l'article 6745 – subvention exceptionnelle, destination 95.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1611-4,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Emy, son combat pour une vie » d'un montant de 150,00 €.

PRECISE que cette subvention sera imputée au budget 2018 de la Vie Associative à l'article 6745 – subvention exceptionnelle destination 95.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Fait au Trait, le 18 mai 2018

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

